

15M
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 C Rue de Fontaine
62128 CHERISY
938 714 839 RCS ARRAS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le treize octobre au siège social.

La société NM CAPITAL, propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la Société **15M**,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Nicolas METIER, a établi le rapport de gestion.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert de siège social ;
- Suppression de la répartition des actions ;
- Modification subséquente des statuts ;
- Changement de dirigeant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 2 C Rue de Fontaine - 62128 CHERISY au 16 Rue du Faubourg d'Arras - 62450 BAPAUME.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de supprimer la répartition des actions mentionnée à l'article 8 des statuts.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier les articles 4 et 8 des statuts comme suit :

ARTICLE 4. - SIEGE SOCIAL.

« Le siège social de la société est fixé à : 16 Rue du Faubourg d'Arras - 62450 BAPAUME »

ARTICLE 8. – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social s'élevé à la somme de Mille euros (1.000) . Il est divisé en Mille (1.000) actions de un euro »

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de sa fonction de Président par la société civile « Nicolas METIER » (929 574 432), et nomme en qualité de nouveau Président la société NM CAPITAL, Société de participations financières de professions libérales de chirurgiens-dentistes, sous forme de société par actions simplifiée à associé unique, ayant son siège social 16 Rue du Faubourg d'Arras 62450 BAPAUME, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 989 340 088.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

NM CAPITAL

Associé unique

Représentée par son Président

Nicolas METIER

Document signé : PVAU_A-185782-2110.pdf

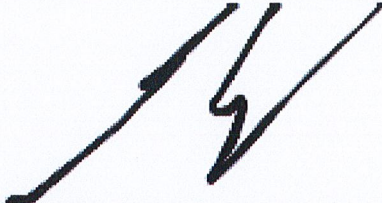
Nombre de pages du document : 3 Signatures : 1

Réf: A-185782-2110

Emetteur :

Frank GIUSTI

frankgiusti.avocat@gmail.com

Signé par	Signature
Nicolas Metier	 21-10-2025 22:16

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"